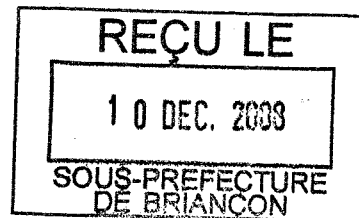




Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax. 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

28 novembre 2008

Le 28 novembre 2008 à 19 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 21 novembre 2008 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37  
Présents : 36 jusqu'au vote de la délibération n° 2008-068  
35 à partir du vote de la délibération n° 2008-069  
Nombre de pouvoir : 1 à partir du vote de la délibération n° 2008-069  
Nombre de Votes : 36

M. Thierry DUCURTIL est nommé secrétaire de séance.

### ETAIENT PRESENTS :

**Commune de Briançon :** M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – Mme Laurette ROMAN (représentant M. Jean SODE) – M. Rachid DJEFFAL – Mme Adolorata CAPELLA (représentant Mme Catherine VALDENNAIRE) – M. Philippe SEZANNE (représentant M. Philippe PELLORCE) – Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François BELLET (représentant M. Jean-François PEGUY) – M. Massimo VARDANEGA (représentant Mlle Karine ESCALIER) – M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Nicole NUSBAUMER.

**Commune de Cervières :** M. Thierry DUCURTIL – M. Marc FAURE-BRAC

**Commune de La Grave :** M. Jean-Pierre SEVREZ – M. Jean-Louis FAURE.

**Commune de La Salle les Alpes :** M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

**Commune de Monétier les Bains :** M. Pierre BOUVIER – M. Roger GUGLIELMETTI – M. Claude PLEINDOUX (représentant Mme Béatrice KOEKKOEK)

**Commune de Montgenèvre :** M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

**Commune de Névalche :** M. Bernard LIGER (représentant M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC) – Mme Corinne MEYER.

**Commune de Puy St André :** M. Pierre LEROY.

**Commune de Saint Chaffrey :** M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

**Commune de Val des Prés :** M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

**Commune de Villar d'Arène :** M. Xavier CRET jusqu'à la délibération n° 2008-069 – Mme Nicole MATHONNET.

**Commune de Villard Saint Pancrace :** Mme Laurence FINE – M. François BOULANGER (représentant Mme Brigitte BOREL) – M. Christian BREMOND.

**AVAIT DONNE POUVOIR :** M. Xavier CRET à partir de la délibération n° 2008-069 à Mme Nicole MATHONNET.

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

# DELIBERATION N° 2008-088 DU 28 NOV. 2008

REÇU LE

10 DEC. 2008

Rapporteur : M. Pierre BOUVIER

**OBJET : Transfert du patrimoine « assainissement » - Commune de La Salle les Alpes**

SOUS-PREFECTURE  
DE BRIANÇON

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Vu** la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2005-154-5 en date du 3 juin 2005 relatif aux statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais qui exerce entre autres compétences « la collecte, le transport et le traitement des eaux usées »,

**Considérant** que l'exercice de la compétence ainsi transférée, implique que soient également transférés à la Communauté de Communes du Briançonnais les éléments patrimoniaux nécessaires à l'exercice de cette compétence,

**Considérant** que cette mise à disposition est le régime de droit commun,

**Considérant** que conformément au second alinéa de l'article L 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette mise à disposition est constatée par un procès verbal contradictoire,

**Considérant** que jusqu'à la réalisation effective de ce transfert, les impératifs de continuité du service public ont amenés à maintenir à titre transitoire le recours aux services des communes pour les années 2004 et 2005, pour assurer la gestion provisoire courante des équipements d'assainissement,

**Considérant** les courriers du 23 janvier 2008 et du 8 octobre 2008, par lesquels la Mairie de La Salle les Alpes nous communique les opérations comptables à passer et les états définitifs devant servir à l'élaboration du procès verbal de transfert de patrimoine,

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 28 octobre 2008 et du 18 novembre 2008,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Finances » en date du 20 novembre 2008,

**Vu** l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

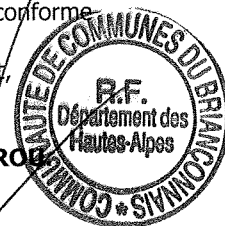
## DELIBERE

- Approuve le procès verbal de mise à disposition des biens concernant le transfert de la compétence assainissement de la Commune de La Salle les Alpes à la Communauté de Communes du Briançonnais.
- Autorise le Vice-président délégué aux Finances à signer le dit P.V. de transfert de patrimoine.
- Autorise le comptable à passer les écritures comptables d'ordre non budgétaires nécessaires à la prise en charge du transfert du patrimoine « assainissement » comme détaillées dans l'état ci-joint.

Pour copie conforme

Le Président,

Alain BAYROU



Date dépôt S.P. : - 8 DEC. 2008

Date affichage : 15 DEC. 2008